Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260320-30_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars, à, dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, LE MAOUT Christophe, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, NOHAÏC Thierry, LE GUYADER Myriam, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ;

Membres excusés : GUEZENNEC Maxime ;

Membres non excusés : /

Procuration : Monsieur GUEZENNEC Maxime a donné procuration à Mme Lénaïg LE MANAC'H.

Monsieur Christophe LE MAOUT a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 30/2026 :
Fixation du nombre d'adjoints

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4.

Vu la proposition de M. le maire de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer 3 postes d'adjoints au maire ;
- **CHARGE** M. le maire de procéder immédiatement à l'élection de ses 3 adjoints.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Christophe LE MAOUT

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE